

**SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
3922**

Par délibération POR 1/343/CC du 26 mars 2007 et convention de délégation de service public n°07/064 du 24 mai 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société anonyme Carènes Services l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe Rouge.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de grutage et de carénage du port de plaisance de la Pointe Rouge.

I/ Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2008 des investissements à hauteur de 15 k€ à rapprocher d'un montant de 3 k€ prévu dans le plan prévisionnel d'investissement. Toutefois il semble que les investissements prévus en 2007 (10k€) n'aient pas été réalisés, ainsi en cumulé Carènes Services aurait réalisé légèrement plus que les investissements prévus au contrat (+15%).

Il est à noter sur la partie technique qu'une mise aux normes environnementales est prévue en 2010, pour un montant de 22 k€ dans le plan prévisionnel. Hors le chiffrage prévisionnel s'élève à plus de 280 k€ ; il conviendra donc de suivre la réalisation effective de cette mise aux normes, le délégataire pouvant éprouver des difficultés à en assurer le financement.

En ce qui concerne les effectifs, hors bénévoles, 12 personnes travaillent pour la DSP, ce qui correspond, du fait de l'affectation partielle de certains à la DSP, à 9,9 équivalents temps-pleins.

II/ Compte rendu financier

Les tarifs ont été augmentés en 2008 de 3%.

Le chiffre d'affaires s'élève en 2008 à 660 k€ HT, le carénage représentant près de la moitié de ces recettes.

Le total des charges s'élève à 653 k€ et après intégration des autres produits (subventions, produits financiers), le résultat net de la délégation s'établit à +25 k€, soit environ 3% des produits d'exploitation.

Le délégataire a versé en 2008 une redevance de 51 k€ à la collectivité délégante dont 49 k€ correspondant à la part fixe et 2 k€ à la part variable (0,21% du chiffre d'affaires annuel).

III/ Qualité du service

Le délégataire a intégré dans le coût de carénage annuel la possibilité pour les clients d'utiliser son équipement de lavage haute pression.

Le délégataire a également conclu des accords avec différents clubs locaux et organisateurs privés pour l'accueil des bateaux lors des manifestations nautiques.

Enfin le délégataire a fait réaliser une étude et obtenu des subventions pour la mise aux normes environnementales des installations, conformément aux dispositions contractuelles.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2008

La situation financière de la DSP apparaît en 2008 satisfaisante, elle pourrait néanmoins être fortement impactée dans les exercices suivants par la mise aux normes environnementales des installations.